L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 9 JANVIER 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 9 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par M. W. Newman, au No 16 de la rue de Chartres. — Bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres — Lingerie, "Notions" articles de fantaisie, bonneterie, broderies et cols en dentelles.

SPECTACLES.

Vendredi, 9 janvier 1874.

ACADEMIE. — Lydia Thompson et sa grande troupe burlesque.

GRANDE MENAGERIE ORIENTALE. — A midi et le soir, rue Orléans et Burgundy.

La Louisiane devant le Congrès.

Voilà bientôt six ans que le Congrès des Etats-Unis a décrété, en l'absence des représentants et des sénateurs du Sud, qu'il avait refusé d'admettre, la reconstruction des Etats, qui avaient participé à la sécession. On sait comment cette reconstruction s'est effectuée et comment les Etats dont il s'agit ont été, par la force des baïonnettes fédérales, soumis au joug d'aventuriers portés au pouvoir par les votes d'affranchis ignorants. Pendant ces six années, de 1868 à 1874, les Etats reconstruits n'ont cessé de se plaindre abus créés par le régime qui leur était imposé et de signaler les résultats désastreux auxquels il devait infailliblement conduire.

Ces résultats apparaissent aujourd'hui avec toutes leurs effrayantes conséquences.

La désorganisation du travail, la démoralisation des travailleurs et les folies et les vols des gouvernants n'ont pas seulement produit la ruine pour ceux qui possédaient les terres, mais ils ont abouti à faire régner la misère et la famine là où autrefois régnait l'abondance pour tous.

De l'assentiment du président Grant lui-même, il a été présenté au Congrès, par un représentant radical de la Louisiane, une résolution ordonnant la distribution de rations de l'armée aux personnes en proie au dénuement et à la famine dans les Etats du Sud.

Cette résolution est le commentaire le plus éloquent qui puisse être fait sur les fruits du régime de la reconstruction dans ces Etats. Qui! la famine avec toutes ses horreurs pour les affranchis, pupilles de la nation, aussi bien que pour les anciens rebelles! Voilà ce qu'a produit le régime radical imposé et maintenu par l'intervention armée du gouvernement fédéral.

Le président Grant, si peu sensible qu'il soit aux griefs politiques de notre section, n'a pu échapper à un mouvement de compassion en présence du fait qui lui était attesté, et, ne voyant que la question d'humanité, il a engagé M. Sypher à présenter la résolution dont nous venons de parler.

Mais, M. Monroe, de l'Ohio, au nom du comité de l'instruction et du travail, a fait un rapport défavorable à la résolution, en se basant sur ce que le Congrès sortirait de sa sphère légitime d'action s'il s'occupait de soulager le pauperisme dans les Etats. Ce serait, a dit le rapport, un précédent dangereux.

Ainsi, le Congrès qui a fait le mal par son intervention arbitraire et inconstitutionnelle, a des scrupules sur sa compétence quand on lui demande de donner quelques secours aux malheureux qu'il a condamnés à la ruine et à la misère. Il a décrété la confiscation par l'abolition sans indemnité d'une propriété de quatre milliards garantie par la Constitution; il a décrété la désorganisation du travail et la ruine irrémédiable de la propriété foncière agricole dans le Sud en remettant les gouvernements de cette section à des ramassis sans nom de chevaliers d'industrie et de nègres ignorants; il est intervenu maintes et maintes fois, pour malfaire sur un pays odieux et infortuné les populations du Sud; et, quand on vient lui dire que, par suite de ces décrets iniques et de ces interventions arbitraires, la famine désole et les foyers de ceux qu'il a voulu frapper et les demeures de ceux qu'il a voulu protéger, il se récuse et déclare que le soulagement du pauperisme dans les Etats de rentre pas dans sa sphère légitime d'action!

Ah! L'histoire enregistrera cette réponse qu'on eût pas imaginée un despote vulgaire! Ce mot restera comme un stigmate d'infamie attaché à ce parti qui s'est si souvent fait un jeu de l'arbitraire et qui invoque hypocritement la légalité pour se refuser à un acte commandé par l'humanité.

Le parti radical a craint, en adoptant la résolution de M. Sypher, d'engager sa responsabilité. Reconnaître qu'on meurt de faim dans les Etats reconstruits, n'était ce pas admettre que la reconstruction n'avait produit que la famine comme elle a engendré l'anarchie? n'était-ce pas confesser que cette mesure, dictée par l'esprit de parti, a été un crime de lèse-humanité en même temps qu'un crime de lèse-constitution?

Qu'il y ait des gens qui meurent de faim en Louisiane, qu'importe aux repus du Congrès, engraissés aux dépens de la fortune publique? Mourez en paix, braves gens, ce n'est pas l'affaire du Congrès de remédier au pauperisme dans les Etats même quand ce pauperisme est le fruit de son œuvre!

Voilà pour la question de pain. Quant à la question politique, elle menace de s'éterniser. Au Sénat M. Morton, qui a aussi des scrupules de conscience, considère que chaque jour passé sans qu'on admette Pinchback à siéger, ajoute aux torts que le Sénat a envers la Louisiane, puisque la Constitution porte qu'aucun Etat ne sera privé de son droit de représentation au Sénat. Il demande donc qu'on décide immédiatement l'affaire de la Louisiane. Mais M. Stevenson n'est pas de cet avis et il annonce qu'il proposera de renvoyer toute affaire au comité des élections avec l'autorisation de recueillir des preuves sur la validité de l'élection. Il est à craindre que si ce renvoi est ordonné, l'affaire de la Louisiane ne soit de nouveau enterrée jusqu'à l'année prochaine. Deux comités ont déjà fait sur l'élection du 4 novembre 1872 une investigation aussi complète que possible et, si le Sénat n'est pas suffisamment éclairé sur le différend, c'est qu'il ne veut pas l'être.

L'adoption de la motion de M. Stevenson pourrait être considérée comme un nouveau délit de justice, déguisé sous la forme d'un ajournement indéfini. Mais il se peut encore que la motion ne soit pas adoptée et que le Sénat se décide à discuter la question. L'un des sénateurs opposés à l'admission de Pinchback, présentera alors un bill pour une nouvelle élection en Louisiane. Ce bill trouvera, malheureusement, une forte opposition, non seulement de la part de Morton et des autres adhérents de Pinchback, mais de la part de certains sénateurs démocrates qui, disposés à admettre McMillen comme l'élu de la Législature légale, ont refusé, l'année dernière, de se rallier au moyen terme d'une nouvelle élection par scrupule constitutionnel. Le Congrès n'ayant aucun droit, selon eux, d'intervenir dans les élections d'Etat.

Ainsi, par suite de notre situation anormale, nous risquons de voir échouer, en raison de simples constitutionnels hypocrites ou sincères, toutes les mesures proposées à l'une ou à l'autre des Chambres du Congrès dans le but de remédier à nos maux matériels ou à nos griefs politiques. Etrange ironie du sort qui ferme à un peuple malheureux et opprimé tout accès à la justice et à la rédemption!

D'après une dépêche reçue par MM. Williams Ruperti & Co., agents de la Compagnie hambourgeoise américaine, nous sommes informés que le steamer *Germania*, capt. Winzen, est arrivé à la Havane le 7 courant, et devait partir le lendemain pour la Nouvelle-Orléans.

La Ménagerie du Mechanics Institute.

Le journal le *Times* conseille aux représentants et aux sénateurs conservateurs, dont l'élection est reconnue par le bureau radical, d'aller prendre leurs sièges à l'Assemblée du Mechanics Institute pour y voter des lois de réforme. Mais si ces messieurs veulent se donner la peine de lire le tableau que trace le même journal dans son numéro d'hier de la susdite Assemblée, ils seront peu tentés de suivre son conseil.

Sous les titres de "Sengambian Gambols" et de "State House Antics" le *Times* nous présente, en effet, une peinture peu séduisante de la ménagerie en question. Voici quelques extraits qui permettront d'en juger:

"Un essaim de petits pages au teint très foncé est disséminé devant le pupitre du secrétaire et derrière siège le président *ad interim*, qui est aussi un homme de couleur, en prenant à son aise avec sa nouvelle dignité.

"Un coup-d'œil sur la salle laisse apercevoir un tableau bigarré—très peu de blancs, pas mal de mulâtres, et des nègres noirs comme du charbon en grande majorité.

"Un membre très noir est debout sur le côté et déguise ses patois pendant trois quarts d'heure sur une motion d'élire des officiers subalternes. Il est supposé à ce que les nègres d'habitation, qui ont de bonnes situations, quittent leurs cabanes et leurs champs de patates pour venir ici chercher des places, à l'exclusion des pauvres diables de noirs qui sont déjà ici et sans emploi. "C'a injuste. Pauvre nègre là de la ville, il gagner rien pour faire et rien pour manger. Si li chiper volaille dans poulailler ou petit cochon, policemen layé empoigné li et conr là envoyé li-an pénitencier. Ça pas juste!"

"Trois ou quatre membres de couleur se lèvent subitement et crient "m'sieu le président," mais le président décide que le gentilhomme a la parole et qu'il ne doit pas être interrompu!

"M'sieu président, crie un autre, je soulève un point d'ordre!"

"Asseyez-vous, crie le président, et vingt voix, de tous les points de la salle, crient "m'sieu le président!"

"Le président commence à s'impatienter et cent voix résonnent à la fois au milieu des rires et des sarcasmes. Le maillet frappe en vain avec furie comme le marteau de Vulcain forgeant des armes pour les Dieux infernaux! Le tapage devient effroyable, les membres quittent leurs sièges et s'assemblent sur les côtés.

"Un membre annonce que deux membres du Congrès sont présents dans la salle et fait la motion de les inviter à s'asseoir sur l'estrade près du président.

"Dans la confusion, on ne fait aucune attention à la motion et les membres du Congrès évitent de se montrer au curieux assemblage réuni là et disparaissent.

"La scène de confusion est indescriptible et pourrait être comparée à celle qui a dû régner dans le Pandemonium — "Moloch, le Roi en fureur", Lucifer et le reste ont émergé du Lac Styx et ont disputé à grands bruits dans les ombres souterraines!"

Laissons tomber le rideau!

Décidément, nous plaignons les transfuges de la fusion qui ont suivi les conseils fallacieux du *Times*! Mais que diable sont-ils allés faire dans cette galère? Allez donc proposer des réformes à ces gaillards-là!

Une Eventualité Problématique.

Projet d'indemnité pour les Etats du Sud.

Nous trouvons dans la correspondance de Washington du *Herald* le paragraphe suivant que nous reproduisons sous toutes réserves, car l'éventualité qu'il laisse entrevoir est problématique. Il serait de toute justice d'accorder une indemnité à ceux qu'une loi de guerre a dépouillés d'une propriété reconnue par la Constitution, mais, dans l'hypothèse émise, le Sud devrait à une tactique de parti ce que toutes ses réclamations au nom du droit ne sauraient obtenir.

Washington, 4 janvier 1874.

Le bruit court ici que d'ici à quelques jours un membre républicain de la Chambre présentera à ce corps une proposition quelque peu hardie et surprenante pour soulager les Etats du Sud de ses embarras financiers actuels. Cette proposition, dit-on, sera d'avancer aux Etats du Sud plusieurs millions de dollars comptant ou l'équivalent, et cela, en partie, en considération des souffrances infligées par les Etats du Sud par la suppression de leurs propriétés en esclaves.

Naturellement, il n'y a aucun espoir de voir réussir un pareil projet d'ici à l'élection présidentielle de 1876; mais si vous supposez qu'il se trouve un ou deux républicains ambitieux, anxieux d'avoir un nouveau programme pour 1876, vous verrez qu'en gagnant le bon vouloir du Sud, au moyen de la proposition suggérée, le républicain qui se sera mis à la tête de ce mouvement aura une base pour étayer ses projets. Il semble admis ici qu'il se fera nécessairement un très fort mouvement de sécession du parti de l'administration pour la campagne de 1876; aussi vous ne devrez pas être surpris que quelques meneurs républicains, pendant la session actuelle du Congrès, prennent l'initiative de quelque mouvement dont l'objet serait de gagner le vote du Sud.

☞ Le 8 janvier était autrefois un beau jour. C'était l'anniversaire de la glorieuse bataille qui délivra la Louisiane de l'invasion étrangère et inscrivit une brillante victoire dans les fastes américains. Hélas! que les temps sont changés! A l'exception de quelques drapeaux arborés çà et là, rien n'annonçait un jour de fête. Mais, pardon; les bureaux de la Loterie de la Louisiane étaient tous envahis par la foule qui, profitant de cette journée de désœuvrement, s'empressait d'acheter des billets pour le grand tirage du 24 janvier.

FRANCE.

Nous lisons dans la *Patrie*:

L'Assemblée a commencé hier le vote des dépenses du ministère de la guerre pour 1874. Cette fois, le travail s'est rapidement, on a adopté que les dix premiers articles du budget. La raison en est que sur les questions militaires, comme sur la politique, chacun se croit compétent et que les moindres détails sont susceptibles de nécessiter de longs débats.

Il faut reconnaître aussi que les deux grosses questions du recrutement et de l'armement sont de nature à préoccuper l'Assemblée. Jusqu'à ce jour, le budget de l'Etat n'a pas offert de ressources suffisantes pour qu'on pût appeler tous les contingents et exécuter en entier la nouvelle loi militaire. Néanmoins, il est décidé qu'à partir de l'année prochaine on appellera sous les drapeaux la seconde moitié du contingent.

L'application de la nouvelle loi sur l'armée, quand elle sera complète, augmentera de 26 millions par an le budget de la guerre. En outre, la France aura à rembourser aux Allemands, qui, en dehors des budgets annuels, exigera une dépense extraordinaire de 1 milliard 500 millions. Quand pourrons-nous faire ce sacrifice? Par quels moyens y parviendra-t-on? Ce sont là deux questions qu'il faudra envisager résolument l'année prochaine.

En attendant, le budget militaire, quoique modéré, — puisqu'il s'élève à 600 millions, — et quoiqu'il présente une augmentation de 19 millions sur celui de l'année dernière, est encore au-dessous des exigences de la nouvelle loi.

Quant à la commission des lois constitutionnelles, on sait qu'elle a délégué le soin des études préparatoires à une sous-commission des Neuf. Or, les Neuf paraissent disposés à faire durer longtemps ce travail vaste, compliqué et éminemment élastique, qui s'appelle l'enfantement d'une Constitution. Ils se réunirent deux fois par semaine; ils entendirent tous les projets particuliers que leur exposeront les députés, et Dieu sait la multiplicité des combinaisons de toutes formes et de toutes couleurs ils auront à discuter; ils feront un dépouillement des divers projets émis en dehors de l'Assemblée par les publicistes.

Ce n'est pas tout. Les Neufs, sans remonter jusqu'au déluge, ont chargé deux d'entre eux, MM. Waddington et Lefèbvre-Pontalis, de rechercher les différentes lois constitutionnelles de tous les peuples, et M. Lahoulaye est invité à retirer de son écritoire un travail sur les législatures des Etats dans l'Union américaine. Tel est le début des travaux. On peut en conclure que si la France est impatiente d'avoir des lois constitutionnelles, elle doit remplacer l'impatience par une douce résignation. Elle attendra longtemps....

— On lit dans *Paris-Journal*:

A partir du 15 décembre, à 11 heures, le maréchal Bazaine ne peut plus recevoir, en dehors des audiences les plus proches de sa famille, que les personnes spécialement autorisées par le ministre de l'intérieur. Ses lettres ne lui seront remises que décachetées, et il sera soumis, au point de vue de la surveillance, au régime habituel des détenus.

THEATRE DE L'OPERA. — Demain, samedi, *matinée* à midi. On donnera *Le Passant*, pièce en un acte de T. Coppée; *Les Noces de Jeannette*, opéra en un acte; *Un Monsieur qui prend la mouche*, vaudeville en un acte.

Demain soir, à sept heures, troisième représentation de *La Fille de Mme Angot*, opéra-comique en trois actes de Charles Lecocq.

Dimanche *La Favorite*, avec M. Devoyod dans le rôle d'Alphonse.

Lundi, 12, première représentation de *Robert le Diable*, grand opéra de Meyerbeer.

ACADEMIE DE MUSIQUE. — La liaison à ce théâtre, tous les soirs, est très grande et le succès de la troupe des blondes est vraiment extraordinaire.

La quatrième représentation de *Barbe Bleue* a eu lieu hier soir, et les acteurs, par leur jeu plein d'entrain, ont émerveillé le public.

Miss Thompson, en réorganisant sa troupe, l'été dernier, a fait de précieuses acquisitions en s'assurant le concours de Mlle Ada Beaumont et de M. Taylor, tar ces deux artistes sont accueillis avec beaucoup de faveur. Mlle Beaumont, comme cantatrice, mérite les plus grands éloges, car elle conduit avec une facilité et un goût extrêmes sa voix fraîche et bien travaillée. M. Edouin est toujours amusant, et est toujours inimitable dans ses excentricités. Mlle Dubois remplit, cette année, les rôles que remplissait Mlle Weathersby, les années précédentes, et s'en acquitte avec autant d'habileté que sa devancière. Mlle Thompson est toujours l'actrice préférée d'autre fois, à qui le public semble avoir voué une admiration sans bornes.

Ce soir, *Robin Hood*.

— Demandez le BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS de Laplace, et n'acceptez nulle autre préparation, si vous voulez un remède qui renferme toutes les remarquables propriétés du navet indien pour les affections des poumons et du larynx.—Prix du flacon, $1 00. A vendre dans les principales pharmacies.

— ASSESSMENTS Nos. 754 et 155.—Voyez à la colonne des notices spéciales: mort de J. M. Pelton et de Philip Woritz. Payable au bureau de la "Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association," No. 19 rue du Camp. 8

☞ On n'appliquera pas au grand tirage de janvier de la Loterie de la Louisiane, ce mot peu consolant: "*Beaucoup d'appelés et peu d'élus*," car si les acheteurs de billets sont nombreux les lots gagnants ne le sont pas moins. Il y a d'abord le gros lot de $25,000, puis un lot de $10,000, et puis encore un lot de $5,000, et enfin 40 lots de $500 chacun et 200 lots de $100 chacun, sans compter les lots approximatifs.

— Nous lisons dans le *Moniteur universel*:

M. le marquis de Clermont-Tonnerre va remplir les fonctions de chargé d'affaires aux Etats-Unis. M. le marquis de Noailles lui remettra le service de la légation sans aucun retard, et partira immédiatement après pour l'Europe. Il ne fera que traverser la France pour y prendre ses lettres de créance et recevoir les instructions verbales du ministre. Il se rendra ensuite à Rome, où il remplace, comme on sait, M. Fournier en qualité de ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de France auprès du roi Victor Emmanuel.

— LE TRAITE AVEC L'IMPERATRICE EUGENIE.—Voici le résumé du traité passé par les ministres des finances, des travaux publics et des beaux-arts et le liquidateur de la liste civile de Napoléon III, avec M. Rouher, représentant de l'impératrice Eugénie, dont la commission du budget reçut communication. Ce traité porte: L'Etat rendra à l'impératrice le musée chinois du château de Fontainebleau, la collection d'armes, le château de Pierrefonds, les objets d'art achetés par la liste civile ou donnés jadis à l'empereur et à l'impératrice. Enfin, l'Etat paiera par annuités à l'impératrice Eugénie trois millions.

La commission du budget discutera ce traité qui rencontre de l'opposition.

— On lit dans le *XIXe Siècle*:

"M. Vandal, président du conseil d'administration de la Compagnie transatlantique, a signé le 18 décembre avec le ministre des finances une convention supprimant la ligne onéreuse du Pacifique.

UNE LETTRE DE REGNIER.

Le Régnier auquel le procès Bazaine a donné une si grande notoriété, menacé d'une condamnation par contumace par un conseil de guerre français, a écrit au *Times* de Londres une lettre dont voici la dernière partie:

"Ce tribunal, qui ignore les moindres faits, au lieu de se récuser, va, en mon absence, de bien droit et sans aucun examen, me condamner par contumace, et l'Etat prendra possession de tous mes biens, ils seront vendus à vil prix, et je serai ruiné. Rien de tel n'est légal. Si un conseil de guerre avait du rendre un jugement contre moi, c'était celui qui a reçu tous les témoignages, qui connaît l'affaire à fond et qui a eu l'occasion d'appréciation qu'aucun tribunal au monde ne peut avoir; mais sa publicité est gênée mes persécuteurs.

"Du reste, je ne pense même pas que le Conseil de Trianon eût en le droit de me juger comme pour l'ex-colonel Stoffel, en ma qualité de non militaire, je devais être jugé par la Cour d'assises et devant un jury si je suis accusé d'un crime, et par un tribunal correctionnel si c'est un délit. Quant au jury, que le rétablissement de la commission militaire permet à mes ennemis de consommer, grâce à ce mandat d'amener lancé contre moi par le capitaine-inconnu, qui le prend en mandat, en avant une question de droit commun, d'obtenir mon extradition sur leur simple demande de certains Etats, comme la Suisse et l'Italie, qui n'ont pas le droit d'examiner le fait, ni si, oui ou non, la demande n'est qu'apparente et ne cache pas une pensée politique. En présence d'une possibilité semblable, je quitte la frontière de Suisse et d'Italie, sur laquelle je me trouve, et je vais demander à la libre Angleterre de me protéger de son hospitalité puissante.

"Depuis l'Exposition de 1871 j'y suis *house-holder*; pendant quinze ans je ne m'y suis pas mêlé de politique, les sept autres j'y ai toujours résidé une portion de l'année; je n'ai jamais cessé d'y payer mes taxes; je me suis marié avec une Anglaise; trois de mes six enfants sont nés en Angleterre. Au moment des faits qui me sont reprochés par le parti qui domine actuellement, j'habitais avec toute ma famille l'Angleterre. Tout cela, ce sont des motifs pour en appeler à l'hospitalité protectrice de votre pays; mais gela, suivant moi, n'est pas suffisant, et je ne veux pas qu'elle serve de son égide un individu qui n'en sera pas digne. Que vous, monsieur le rédacteur du *Times*, et deux autres rédacteurs indépendants de journaux anglais, choisissez vous-mêmes parmi vous pour vous former en jury d'honneur; je comparaîtrai devant vous aussi longtemps qu'il vous sera nécessaire pour vous renseigner. Je vous donnerai toutes les explications possibles de ma conduite, je vous répondrai sincèrement à toutes les questions qui me seront personnelles, et si, après m'avoir entendu, votre verdict m'affirmait à l'une de ces trois questions que j'avais données au conseil de Trianon, comme condition d'un jugement contre moi:

"1. Qu'il y a dans la brochure: *Quel est votre nom? N. ou M.?* qui est la relation écrite de chaque jour des faits auxquels j'ai pris part) un seul fait sérieux qui soit prouvé faux;

"Si j'ai fait connaître à l'ennemi, soit par gestes, paroles ou écrits, un fait en plus de ceux que M. le maréchal Bazaine m'avait chargé de faire connaître;

"3. Si un motif vil ou honteux a dirigé ma conduite.

"Je me reconnais d'avance indigne de la protection de votre pays, et j'y renonce pour moi et ma chère famille. J'irai, comme un autre Caïn, traîner mon stigmate d'infamie, errant dans tous les pays, méprisé de tous. Mais si, sans peut-être approuver mes actes, ce tribunal d'honneur constate qu'un noble motif, le plus pur désintéressement, l'amour de la France, a été la seule cause de ma conduite, alors qu'ils gardent ma fortune, je ne le leur envie pas; moi, je pourrai, du moins, marcher la tête haute dans ce pays qui sera peut-être, pour toujours, ma seconde patrie.

"J'aurai, peu de jours après la réception de cette lettre, l'honneur de me présenter devant votre complète disposition.

"Veuillez agréer, etc.

"K. V. REGNIER."

"Sier (Valais), 7 décembre.

Le *Times* consacre un premier Londres à cette lettre. Il rejette, bien entendu, la demande de Régnier, mais, afin d'adoucir son refus, il lui prédit un succès de curiosité pour sa brochure.

Notre confrère anglais considère que l'*argent* provenant de la vente de cet opuscule *suffira pour guérir* les blessures faites à l'*honneur* de l'espion de M. de Bismark.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

L'Association des Granges.

L'Association des Granges, qui est devenue si formidable dans l'Ouest depuis quelques mois, gagne rapidement du terrain dans le Sud.

Déjà dans plusieurs paroisses de la Louisiane, et notamment dans la paroisse St-Martin, les planteurs se sont organisés et ont formé des Granges.

La Nouvelle-Orléans a suivi ainsi ce mouvement de réaction, et, avant-hier, une centaine de citoyens se sont réunis dans un des salons du City Hotel, où ils se sont choisis les chefs suivants:

Grand-maître, D. Dennett; régisseur, L. A. Hanson; orateur, Dr James A. Albuct; commissaire, Dr E. S. Drew; assistant-commissaire, Dr C. Beard; chapelain, Révérend Ed. Fontaine; trésorier, T. S. Coons; secrétaire, S. M. Wiggins; gardien, E. J. Nelson.

Maintenant que l'impulsion est donnée, nous ne doutons pas que l'Association des Granges ne gagne toute la boule de neige qui grossit toujours dès qu'une main énergique l'a mise en mouvement.

Admission au barreau.

Nous apprenons avec plaisir que M. J. L. Gaudet, fils de l'honorable J. K. Gaudet, de la paroisse St-Jacques, vient d'être admis au barreau louisianais, après un brillant examen devant la Cour suprême, mardi dernier.

M. J. L. Gaudet a tout ce qu'il faut pour réussir dans la nouvelle carrière qu'il a entreprise, les qualités du cœur en même temps que celles de l'esprit; nous sommes donc en droit de prédire qu'il fera honneur à sa profession, qui est si belle quand elle est bien comprise.

Nos compliments et nos souhaits de prospérité à notre jeune ami.

Victime du feu.

On a enterré hier une pauvre petite fille de couleur nommée Rosa Thompson et âgée de six ans. Mardi dernier, vers une heure et demie de l'après-midi, sa mère étant forcée de s'absenter un moment de chez elle, No 222 rue de la Douane, l'avait laissée dans la cour avec ses deux frères, dont l'un âgé de trois ans et l'autre un tout jeune enfant. Pendant que Rosa berçait ce dernier, son frère âgé de trois ans prenait un morceau de bois allumé mit involontairement le feu à ses vêtements. M. B. Samson passait en ce moment près de la maison; il entendit les cris de la pauvre petite fille et se précipita dans la cour, dont la porte était ouverte. Etreignant l'enfant de ses bras, il réussit, non sans peine, à lui arracher ses flammes dont elle était déjà enveloppée. Il était malheureusement trop tard, et Rosa a succombé avant-hier, mercredi, après de cruelles souffrances.

Triste accident.

Hier après-midi, une jeune femme du nom de Mary Murray, employée chez madame Dr. Brosig, au coin de rues Félicité et Annonciation, se penchant par-dessus la grille d'un balcon, au premier étage, pour voir quelqu'un qui sonnait à la porte, a perdu l'équilibre et a fait une chute de plus de vingt pieds.

On l'a transportée à la résidence de ses parents, rue Roussean entre Ste-Marie et Félicité, mais, on a peu d'espoir de la sauver.

Un Ours au Marché Français.

Nous avons remarqué, hier matin, au marché français, devant la stalle de M. A. Luigi, un ours noir énorme, qui a été tué il y a quelques jours dans les forêts du Mississippi.

On ne voit pas tous les jours un pareil gibier à la Nouvelle-Orléans et nous en donnons aux amateurs quinauraient la fantaisie de manger des grillades d'ours.

Les Cours Municipales.

Les juges des différentes cours municipales ont déposé hier dans la caisse de l'administrateur du département de la police les montants suivants, perçus pendant la semaine qui vient de s'écouler:

Premier District — Juge Gernon	$184 00
Second District — Juge Stafs	20 00
Troisième District — Juge Lour	32 00
Quatrième District — Juge McCullough	
Total	$236 00

Vol de cheveux.

Depuis que la mode, cette divinité folâtre à qui toutes les infirmes, et même quelques hommes, élèvent des autels, a décidé et a fait proclamer par ses prêtresses, les modistes et les coiffeuses, qu'il était absolument nécessaire qu'une femme portât sur sa tête une pyramide de cheveux, pour paraître belle, on a ouvert des magasins où l'on débite des faux toupets, des faux cheveux, etc., etc.

Ou s'achète une chevelure, de nos jours, comme on s'achète une robe: et, ma foi, on s'est si bien habitué à la chose, que si les femmes s'en paraissaient pas plus jolies, à coup sûr, elles ne le sont pas moins pour cela. D'ailleurs, la mode le veut ainsi, et quand elle a prononcé, il n'y a pas d'appel. Les cheveux sont donc cotés à un prix très élevé sur le marché et la demande est toujours très grande.

Les citoyens de la page qui font métier de tout, ont imaginé depuis quelque temps, une industrie nouvelle.

Ils se glissent dans les foules, munis d'un rasoir, et, lorsqu'ils aperçoivent une belle chevelure blonde ou brune, qui tombe négligemment sur de blanches épaules, ils lèvent leur arme meurtrière, et.... d'un mouvement rapide comme l'éclair, ils coupent les cheveux au ras du cou et s'enfuient avec leur butin.

Les dames qui liront cette histoire frémiront, et nous tairont, sans doute, l'exaspération que nous éprouvons, nous, en nous rapporte un fait semblable.

Une jeune femme qui s'était rendue rue du Canal avec son mari, il y a trois jours, pour voir la procession des Révérends meurs de la Douzième nuit, a été indignement dépouillée de ses cheveux, qu'elle avait le bonheur d'avoir naturels, ce qui change tout de suite le délit en crime. Ce vol singulier a été commis avec une dextérité et une adresse remarquables.

Comme le coup pourrait être renouvelé, nous nous permettons de donner aux dames qui seront forcées de traverser des foules, le conseil très sage de laisser chez elles leurs cheveux véritables et de ne sortir qu'avec ceux qui sont faux.

TEMPERATURE. — 8 Janvier 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	34	1
12 M.	60	15
3 P. M.	64	17
6 P. M.	58	14

☞ Demandez et il vous sera accordé du quinque pour l'étrangile. Prenez, disons-nous, à la loterie, et vous gagnerez très probablement, car la proportion des lots gagnants aux numéros émis est extrêmement favorable aux acheteurs de billets. On montre partout le plus grand empressement, ce qui prouve clairement que le public est le nôtre. Avis.

La consomption.

Fléau de la famille humaine, peut être arrêtée à sa première période et une guérison permanente est possible.

Ravenswood, W. Va., 28 oct. 1872.

Au Dr R. V. Pierce,

Monsieur—Je prends votre "Golden Medical Discovery" depuis un an; je lui dois la vie. Je souffrais depuis des années; il n'a pas tardé à me soulager. Avant d'y avoir recours, j'étais très malade, je ne pouvais guère rester assis, je souffrais beaucoup de la gorge, je devenais avengle. J'avais une toux sèche et éprouvais une vive douleur au côté droit. J'ai pris douze bouteilles du "Discovery" et suis presque bien.

KATE T. WARNER.

Un fils de M. J. H. Mesech, de Chatham Fair Corners, N. Y., était atteint de la maladie de poitrine; il doit sa guérison au "Golden Medical Discovery" du Dr. Pierce; c'est ce que dit M. C. B. Campbell, éditeur du *Chatham Courier*.

S. E. Edgar, pharmacien de West Union, O., annonce, dans une lettre, que le "Golden Medical Discovery" a opéré une guérison merveilleuse dans son voisinage.

5 janv., 6 f, vil. et camp.

☞ Il y a économie à employer la poudre à savon de Dunham. Pour la pureté et la force elle n'a pas d'égale.

Bureaux de Mutual Aid and Benevolent Life Association, No. 19 de la rue du Camp, Nile-Orléans, 8 janvier 1874.—Les membres de cette société sont informés de la mort de J. M. PELTON, décédé à Calabal, Allemagne, le 23 juin 1873; et de la mort de PHILIP WORITZ, décédé à la Nile-Orléans le 27 janv. 1872. Ils sont priés de se présenter, sans autre avis, aux bureaux de la société, No. 19 de la rue du Camp, et y payer $1 25 sur chacun de ces décès, d'ici au 12 février 1874, à 4 heures de l'après-midi.

4 janv.—janv. 11 R. W. YOUNG, Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS,
No. 17 de la rue de Chartres.
A. BROUSSEAU, Propriétaire,
(Ancienne maison Boissier et Détalle)

VIENT D'ARRIVER—1000 pièces, anglais et américains, TOILES CIREES, à planchers, de tables et meubles.—NATTES, 1000 pièces, Nattes blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES, Cornices, couvertures de tables et de pianos.
RIDEAUX en dentelles et dentelle Nottingham.
BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, damas.
ORIN, guimpe, peluche, &c., &c.
9f—3f DMWFP

ENTREPOT DE TAPIS
ET DE TOILES CIREES.
ELKIN & CO.,
165.....RUE DU CANAL.....165

RECOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de—
TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TAPIS frais pris et Impriés;
TOILES cirées de toutes largeurs;
STORES, Cornices, &c., qu'ils offrent à très bas prix.
16 sept—3m PP

Societa di Mutua Beneficenza Italiana.

SONO invitati i membri della sud. Società ad assistere al FUNERALE di Giovanni Mazzoni, il 4. M., alle riunione generale a norma dello STATUTO della sala all'angolo San Luigi e Chartres.

Si desidera puntualità essendovi a procedere alle elezioni degli ufficiali per l'anno 1874.

Per ordine del Presidente.

G. SECRETARIO,
9 janv—2f E. TROIS.

Dissolution de Société.

LA société commerciale qui existait entre les soussignés, sous la raison de BEALS & LAINE, et qui a été dissoute depuis le 31 décembre 1873 par expiration de contrat.

JULES BENEZECH reste seul chargé de la liquidation des affaires de la société, et continue sa le même genre d'affaires, dans les bureaux ci-dessus.

HENRY VALETON.
JULES BENEZECH.

Nile-Orléans, 9 janvier 1874.

J. BENEZECH,
SUCCESSEUR DE HENRY VALETON & Cie
Vins, Liqueurs, Conserves Alimentaires, &c., &c.
Nos. 29 et 31 rue Bienville, N. O.
9 jan—8f

$25 de Récompense.

LA Récompense ci-dessus sera payée à celui qui indiquera le nom de la personne qui a volé, le second Conseiller de Police, le nommé "ARTHUR BERKER," lorsque ce dernier a été renvoyé du service dernier, qu'il avait pour avoir laissé mon magasin ouvert, pendant deux nuits et s'être enfui de la nouvelle base.

Nile-Orléans, 9 janvier 1874.

J. FRANCIS FERNANDEZ.
Encolenure Courtt et Passage de la Bourse.
9 jan—2f

Croix en Diamant.

PERDU, dans la soirée du 8 du courant, en allant au Théâtre de l'Opéra ou en en revenant, une CROIX EN DIAMANT. La personne qui la rapportera aux Bureaux de ce journal recevra une récompense convenable. 9 janv—2f

Porte-Monnaie volé.

Il a été volé, le 9 courant, un porte-monnaie contenant un billet à ordre de $100 signé de M. Jarel, et à l'ordre de Rouquerayard, à Iberville; ainsi qu'un billet de $50 et quatre billets de $10 au nom de M. Jardel. Le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet, attendu que le paiement en a été arrêté.

EDWARD BEALS JR. ALPHONSE LAINE
BEALS & LAINE,
MARCHANDS DE
Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.

Il approvisionnent promptement les familles et les hôteaux à vapeur.

DEPOTS—sur la levée, au Ferry du 3e District.

—Et—

Au coin de rues Louisa et Levée.

BUREAU: No 22 de la rue Carondelet, Nile Orléans. 1janv—1m

☞ On reçoit les ordres à l'un ou à l'autre endroit. 8 jan—3m

Bureau de l'Union Française, Rue St-Louis No 14, Nile-Orléans, le 7 janvier 1874.—Election de 24 Directeurs aura lieu, au siège de la Société, DIMANCHE, 11 du courant, entre 10 heures du matin et 4 heures de l'après-midi, composant la dite Société sont respectivement invités à se rendre à l'appel du comité, et à venir déposer leurs bulletins.

TISNE,
MALLARD, } Comité.
6 janv—6f

Société de Secours aux Orphelins.—La réunion annuelle de la Société de Secours aux Orphelins aura lieu, à l'asile Portalis, le VENDREDI, 16 janvier 1874, de midi à 2 heures de l'après-midi.

Par ordre de la Directrice,
MME M. J. ANDERSON,
8janv—10f Secrétaire.

Avis.

LES propriétaires des marchés privés de la ville de la Nouvelle-Orléans sont appelés à se réunir à l'établissement de M. Graham, encoignure des rues Bassin et Bienville, VENDREDI, 9 courant à six heures P. M., pour affaires qui les concernent. On compte sur l'exactitude des dits propriétaires. 8janv—2

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNES.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NELLE-ORLEANS,
No 182, Rue du Canal,
ENCOIGNURE DE RUES
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soirs, pour